Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 27 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des ergothérapeutes

A.M. 31-03-2026 M.B. 24-08-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2021 fixant la procédure d'agrément des praticiens des professions paramédicales, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des ergothérapeutes ;

Considérant le départ à la pension de Mesdames Belinda CAUFRIEZ et Béatrice DENEGRE ;

Considérant que l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur a proposé des membres en remplacement des membres démissionnaires ;

Considérant que les membres visés à l'article 1er remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2021 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres en remplacement des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1er. - A l'article 1er, 2°, de l'arrêté ministériel l'arrêté ministériel du 27 juin 2022 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des ergothérapeutes sont apportées les modifications suivantes :

1° Madame Belinda CAUFRIEZ est remplacée par Madame Virginie DEPRET, en tant que membre effectif ;

2° Madame Béatrice DENEGRE est remplacée par Monsieur Salvatore PISANU, en tant que membre suppléant.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 31 mars 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS